



Pour qui et comment en bénéficier ?

Sont éligibles les **porteurs privés** (entrepreneurs, associations, groupements...) ou **publics** (collectivités, établissements publics...).

LES ÉTAPES

- 1 Co-construction du projet** pour qu'il soit pensé dès le départ en conformité avec la philosophie de la stratégie du programme
 - Rencontre avec l'équipe technique du Pays Avallonnais : information sur les procédures, les règles, l'éligibilité, les engagements...
 - Le porteur de projet auto-évalue l'apport de son projet au territoire avant de le présenter au comité d'orientation pour une validation de principe.
- 2 Dépôt de la demande** auprès du GAL (lettre qui permet le démarrage des dépenses)
 - Montage administratif avec l'équipe technique du Pays Avallonnais et dépôt du dossier de subvention.
 - Instruction technique (vérification des pièces administratives, de la cohérence du projet avec la stratégie de développement local...).
- 3 Finalisation** : sélection officielle du projet par les membres du GAL et convention attributive de subvention.
- 4 Réalisation du projet**
- 5 Demande de paiement**
 - Contrôle du service fait par le GAL et obligation de publicité relative au dispositif par le porteur de projet.
 - Versement de la subvention LEADER sur présentation des factures acquittées.

Liaison
Entre Actions de
Développement de
l'Économie
Rural

PROGRAMME LEADER

2023-2027

**Vous avez un idée d'action,
un projet innovant à développer ?**

**NOUS VOUS AIDONS À
CONSTRUIRE, FINANCER
ET RÉUSSIR VOTRE INITIATIVE !**



Toute l'info locale est
sur l'application
IntraMuros



**L'équipe du Pays Avallonnais vous accompagne dans la
réussite de votre projet, contactez-nous !**

<http://avallonnais.fr>



Pays Avallonnais

10 rue Pasteur - 89200 Avallon
contact@avallonnais.fr - 03 86 31 61 94

Tout savoir sur le LEADER
en flashant ce QR code



ou sur avallonnais.fr/leader

**Pays
Avallonnais**
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

*Le Pays Avallonnais,
partenaire de vos projets*



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

LE PROGRAMME EN BREF

- 1 GAL (Groupe d'Action Locale) pour animer la stratégie
- 1 stratégie de développement issue d'une large consultation partenariale + d'1,6 million d'euros de fond européens pour les projets locaux et de coopération et le fonctionnement du programme
- 8 fiches actions pour aller sur tous les champs
- 7 principes fondamentaux qui font la qualité des projets soutenus :

- Approche ascendante
- Innovation
- Approche multisectorielle
- Partenariat local
- Travail en réseau
- Ancrage territorial
- Coopération

MAIS ENCORE ?

Le programme LEADER 2023-2027 et son GAL sont portés par le PETR du Pays Avallonnais qui a constitué un Comité de Programmation, organe décisionnel. Composé d'élus de la collectivité et de représentants du Conseil de Développement Territorial (et donc de la société civile) il anime le programme et valide les projets sur la base de grilles de critères.

A savoir

- Taux de subvention variable selon la nature du projet
- TVA non éligible
- Selon le coût total du projet présenté :
 - o Si inférieur à 200 000 € HT = 1 seul dossier (LEADER + Région BFC), pas d'autres financeurs à chercher !
 - o Si supérieur à 200 000 € HT = LEADER + Région BFC + autres financeurs publics possibles (sauf autres fonds régionaux)
- Dépôt dématérialisé du dossier



Le projet ne doit pas être commencé et aucune dépense engagée avant le dépôt de demande de financement et l'obtention d'un accusé de réception.



Et concrètement, quels projets ?

Ces crédits européens soutiennent des projets répondant aux enjeux de développement économique, social, environnemental et solidaire, de valorisation des ressources locales et de maintien des services sur notre territoire. Les projets doivent donc s'inscrire dans le Projet de territoire du Pays Avallonnais et dans les objectifs de la stratégie LEADER.

8 FICHES ACTIONS – 1 OBJECTIF :

VALORISER LES RESSOURCES ET OPPORTUNITÉS LOCALES POUR FAVORISER L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS ET ACTIVITÉS

1	Construire et animer une politique d'accueil de nouvelles populations et d'activités	Attractivité, prospection extraterritoriale, accueil, émergence de projets, actualisation des connaissances, nouvelles installations
2	Accompagner un développement économique garant de l'environnement et/ou porteur d'innovation sociale	Transition énergétique, maintien et densification de l'activité économique durable, adaptation au changement climatique, inclusion sociale, tourisme durable...
3	Accompagner les publics vers les pratiques favorables à la santé	Santé, prévention, nutrition, sport santé, démographie médicale, préservation ressource eau et air, précarité alimentaire, éducation des publics
4	Assurer la cohésion sociale par la culture, le sport et les loisirs pour tous, et la vie associative	Lien social et intergénérationnel, éducation artistique et culturelle, offre d'animation, tissu associatif, sentiment d'appartenance, engagement citoyen
5	Développer l'accès aux services du quotidien et renforcer l'offre en équipements	Enfance et jeunesse, lieux multi-fonctions, services numériques, accès aux services et à l'emploi, renforcement des bourgs
6	Garantir un cadre de vie de qualité et d'un moindre impact environnemental	Mobilité douce, urbanisme durable, accès à la nature, préservation de la biodiversité, des paysages, du patrimoine, de l'architecture, logements diversifiés, éducation citoyenne
7	Coopération	Échanges, retour d'expériences, projets collectifs interterritoires
8	Fonctionnement et animation du GAL	Animation, accompagnement des projets, communication